



## ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **DINANT TOURISME SRL**, rue du vélodrome 15 à 5500 ANSEREMME, en vue d'obtenir le permis unique de classe 2 avec étude d'incidences sur l'environnement pour le renouvellement d'une activité de location de kayaks sur la Lesse avec sanitaires, restaurants et station-service ; sur les territoires des communes de HOUYET et DINANT.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis sont conjointement le fonctionnaire technique du SPW-ARNE-DPA et le fonctionnaire délégué du SPW- TLPE.

Le projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des articles D.29-7 et suivants du Code de l'Environnement.

La durée de l'enquête publique est de **30 jours** s'agissant d'un projet de catégorie B avec EIE.

Le projet nécessite des écarts et/ou dérogations en ce qui concerne la conformité au plan de secteur (zone forestière), au GCU et SOL (Art. D.IV.5 à D.IV.13 du CoDT).

Le dossier de demande de permis unique, incluant l'évaluation des incidences sur l'environnement peut être consulté auprès des administrations communales de Houyet, et Dinant jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Date, heure et lieu de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
<b>DINANT</b> <b>03 juin 2024</b>	<b>DINANT</b> <b>10 juin 2024</b>	<b>DINANT</b> Service environnement, rue Grande 112 à 5500 Dinant <b>Le 10 juillet 2024</b>	<b>DINANT</b> Collège Communal Rue Grande 112 5500 Dinant
<b>HOUYET</b> <b>07 juin 2024</b>	<b>HOUYET</b> <b>12 juin 2024</b>	<b>HOUYET</b> Administration communale de Houyet Rue Saint-Roch 15 à 5560 HOUYET <b>Le 12 juillet 2024 à 16h00</b>	<b>HOUYET</b> Collège Communal, Rue Saint-Roch 15 à 5560 HOUYET <a href="mailto:developpement.territorial@houyet.be">developpement.territorial@houyet.be</a>

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique :

- **À la maison communale de Houyet**, service environnement, chaque jour ouvrable de 9h00 à 12h00 ainsi que les mercredis de 14h00 à 16h00, et le **samedi matin sur rendez-vous** pris au plus tard 24h à l'avance au 082/67.69.68.

- **A l'Hôtel de ville de Dinant**, service environnement, pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, le mercredi de 13h30 à 16h et le samedi de 10h à 12h (uniquement sur rdv).

Les explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès :

- des différentes administrations communales :
  - Commune de Houyet – service environnement : 082/67.69.68 – [developpement.territorial@houyet.be](mailto:developpement.territorial@houyet.be)
  - Ville de Dinant - service environnement : 082/40.48.15), [service.environnement@dinant.be](mailto:service.environnement@dinant.be)
- du demandeur, **DINANT TOURISME SRL – Monsieur Olivier PITANCE - 082/22.43.97**  
[olivier@dinant-evasion.be](mailto:olivier@dinant-evasion.be)
- du Fonctionnaire technique, SPW-ARNE-DPA Namur, M. Giuseppe Monachino, Avenue Reine Astrid 39 - 5000 Namur (081/71.53.50)
- du Fonctionnaire délégué, SPW TLPE Namur, M. Marc Tournay, Place Léopold 3 - 5000 Namur (081/24.61.41)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des différentes administrations communales dans le délai mentionné ci-dessus (date de la poste faisant foi), jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électroniques sont nommément identifiés et datés.

Pour le Collège :

Le Directeur Général,

Didier FRIPIAT.



La Bourgmestre,

Hélène LEBRUN.